7698 - L’enfant allait s’étouffer pendant que sa mère priait

question

Il est arrivé que pendant que j’effectuais une prière, mon enfant de trois mois allait s’étouffer et il n’y avait personne dans la maison. J’ai mis fin alors à ma prière pour l’assister. Est-ce que mon geste dicté par une urgence est interdit ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Votre geste n’a rien d’interdit et n’implique aucun péché. Bien plus, c’est votre devoir puisqu’il s’agissait de sauver une âme et de la maintenir en vie. C’est à quoi la Charia nous invite à travers ces propos du Très Haut : Et quiconque lui fait don de la vie, c' est comme s' il faisait don de la vie à tous les hommes. (Coran, 5 :32).

Il a été rapporté d’après Ibn Abbas et Mourrata al-Hamadani d’après Abd Allah et des gens parmi les Compagnons du Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à propos de l’explication de ce verset ceci : Celui qui la maintient en vie signifie : celui qui la sauve de la perdition a agi à l’égard (du sauvé) comme s’il avait sauvé la vie à l’ensemble des hommes . Voir le Tafsir de Tabari, 6/199.

Le sauvetage d’une vie inviolable est une obligation pour celui qui en est capable. La préservation de la vie humaine fait partie des cinq (objectifs) nécessaires définis par la Charia : (la protection de la vie, de la raison, de la propriété, de la religion et de la progéniture).

S’agissant de votre prière, vous devez la reprendre après avoir assisté l’enfant. Allah le Très Haut le sait mieux.